

Atelier thématique
Environnement
Atelier du 23 octobre 2019
Colroy La Grande – Salle des fêtes

Présents :

70 participants (voir liste d'émargement) accueillis par

M. Jean-Luc BÉVÉRINA, Vice-Président CASDDV, Délégué à l'urbanisme
M. Bernard MAETZ, Vice-Président, Délégué à l'habitat et au logement
M. Bernard CHRISTEN, bureau d'études PRAGMA-SCF
M. Claude Maury, bureau d'études Atelier des Territoires

Heure de début : 19h08

Heure de fin : 21h50

Introduction

M. Bérévina introduit cette dernière séance des ateliers thématiques de la phase diagnostic du PLUiH en remerciant les nombreux participants présents, qui démontrent leur intérêt pour le thème de ce soir.

Le PLUiH porte sur 77 communes, soit un territoire vaste, qui a été divisé en entités paysagères, le paysage étant une préoccupation majeure de ce PLUiH. Le « H » correspond au volet habitat, greffé par obligation légale.

Le PLUiH va durer au moins 3 ans ou plus, une longue aventure où chaque commune doit trouver son compte.

M. Maetz rappelle que l'environnement et le développement durable font partie intégrante des autres thématiques. La CA a l'ambition de devenir un territoire pilote qui donne l'exemple vu les grands défis qui se présentent ; il s'agit de ne pas subir mais être acteur du développement.

M. Christen précise qu'une restitution des ateliers aura lieu à partir de décembre. Cette synthèse sera présentée à 6 reprises à l'identique dans les différents villages où ont eu lieu les ateliers. Idéalement, chaque commune devrait y être représentée par un noyau dur d'élus, de manière à ce qu'ils s'approprient les enjeux.

Il rappelle aussi que l'environnement doit être une opportunité pour le futur et que les différentes thématiques sont transversales.

Présentation par M. Maury, en charge du volet Environnement

Support de présentation à l'appui, M. Maury présente la thématique de ce soir sous 5 catégories d'enjeux :

(Voir support de présentation joint au compte rendu et disponible sur <http://pluih-ca-saint-die.fr/>)

1) Protections et inventaires

- 2 espèces emblématiques (grand Tétràs et Lynx), une richesse faunique qui constitue des atouts pour le développement touristique ;
- Des milieux protégés (réserve du Tanet/Gazon du Faing ; APB ; Natura 2000) qui se trouvent en majeure partie dans les Hautes Vosges, sur la partie sud du territoire, et qui façonnent le paysage ;
- Des milieux inventoriés (ZNIEFF) et 70 espaces naturels sensibles (ENS) variés, formés de tourbières, massifs boisés, cours d'eau... qui font l'objet d'actions pédagogiques, propices au tourisme vert, randonnée... ;
- Territoire inclus dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) ;
- Importance des zones dites humides (déterminées par la végétation ou la nature du sol, selon la réglementation qui a été renforcée). Menacées, ces zones humides jouent un rôle de rétention, d'épuration, et modèlent le paysage. Un nouvel inventaire est en cours ; un travail fin sera réalisé lors du zonage dans le cadre du PLUiH, selon la démarche ERC (éviter, réduire, compenser), laquelle impliquera peut-être des mesures compensatoires.

2) Nature dite « ordinaire »

- Peu de vergers ; régression des ceintures villageoises (proximité des constructions avec les cultures).

3) Trame Verte et Bleue (TVB)

La notion de TVB est issue du Grenelle de l'environnement. Elle relie les réservoirs de biodiversité identifiés dans le SRCE (Schéma régional de cohérence écologique). Le PLUiH devra affiner cette TVB, presque au niveau parcellaire.

- Territoire bien maillé en termes de réservoirs, bon déplacement des espèces ;
- Quelques ruptures (RN 59) et obstacles ;
- Enjeux : préservation des prairies, friches, meilleur franchissement des axes routiers, maintien de zones ouvertes (fermeture constatée).

4) Risques

- Un plan de prévention du risque inondation (PPRI de la Meurthe) et un atlas des zones inondables ;
- Mouvement de terrain sur Raon l'Étape ;
- Risque radon sur presque tout le territoire ;
- Nombreux sites pollués ou potentiellement pollués aux inventaires Basias (anciens sites industriels) et Basol (lesquels appellent des actions de dépollution) ;
- Transport de marchandises dangereuses par la route sur certaines départementales et canalisations de gaz ;
- Risque de rupture de barrage (lac de la Pierre Percée).

5) Changement climatique

- Problématique transversal : habitat, transport, agriculture... ;
- Baisse de l'enneigement ;
- Dépérissement des peuplements forestiers... ;
- Des actions possibles, des leviers sur lesquels le PLUi peut intervenir.

Travail en groupe (19h40) - Echange et débat (20h20)

Les participants sont invités, pendant 45 minutes et par groupe de travail, à enrichir ces thématiques à partir de planches qui exposent cartes et éléments de diagnostic, forces et faiblesses. Le fruit des discussions est ensuite restitué :

Planche 1 (protections et inventaires)

- Forces du territoire : faible densité de population, tourisme vert.
- Faiblesses : trop de véhicules individuels sur les crêtes, pas de transport en commun (propre, public et gratuit à développer pour le tourisme vert).
- Chasse : thème pas abordé, mais une meilleure gestion de la cohabitation entre chasseurs et non chasseurs est souhaitée, ainsi que de meilleures informations sur les zones de chasse pour éviter les rencontres souvent désagréables lors de randonnées.
- Le ski, force ou faiblesse ? L'enneigement étant plus faible ces dernières années, il ne faudrait donc pas augmenter à outrance les canons à neige. Il faut aussi délimiter des zones skiables pour préserver celles protégées.
- Les prairies de fond de vallées s'enfrichent et ne sont pas suffisamment préservées, pourtant elles sont importantes en tant que ressources en eau.
- L'enrochement des berges des cours d'eau accélère le cours.
- Il faut accentuer les contrôles de l'ONF sur les espaces sensibles. Tout est pratiqué dans la forêt, ce qui engendre des problèmes : sports motorisés, ratisage des champignons, qui sont abandonnés lors du tri... La pratique de la moto doit se faire sur des pistes de motocross homologuées ; pareil pour l'équitation, sur des pistes pour cavaliers.
- Il faut former les jeunes au respect des ressources par des campagnes de prévention dans les écoles.
- Il faut développer la sensibilisation en général, et l'éducation.
- Les tracteurs de débardage et les quads occasionnent des dégâts : pourquoi ne pas envisager le débardage par cheval ?
- En ce qui concerne les espaces protégés, qui les désigne et pourquoi ? Cela induit une non-adhésion à la démarche : connaître l'origine de ces protections pourrait intéresser les habitants. Les élus y adhèrent, mais la participation des acteurs économiques et des habitants est importante.

Planches 2 (la nature dite « ordinaire »)

- Pourquoi ce terme de nature banale, ou ordinaire ?
 - o BE : C'est par opposition à la nature protégée ; c'est le terme usuel utilisé.
- Il est nécessaire de mettre en place une réglementation et sensibilisation/information sur la cueillette sauvage de champignons, myrtilles, jonquilles...
- On observe encore des dépôts récurrents de déchets dans la nature.
- Comment reconnecter les habitants avec l'environnement ?
- Les échanges entre ruraux et néo-ruraux sont difficiles par manque de connaissance.
- Pourquoi classer et pourquoi ne pas considérer la nature globalement même si elle n'a pas d'atouts et non en fonction d'intérêts égoïstes ?
- Il faut réfléchir à changer les pratiques agricoles, ne pas séparer les zones agricoles et les zones naturelles : la piste de l'agroforesterie est intéressante. Il faut privilégier le développement des prairies, tout en les gardant en zones naturelles.
- En ce qui concerne les ceintures vertes autour des villages, il faudrait promouvoir des zones communes à tous comme des potagers participatifs.
- La forêt produit plus de nourriture (outre les champignons) que les parcelles de blé ou de maïs.
- En ce qui concerne la nature en ville, il faut cesser de forcer des palmiers à pousser dans nos contrées, ainsi que de planter des essences exotiques ; il vaut mieux privilégier les espèces indigènes, et fruitières (profitables à la population).
- Il faut évoquer le problème du « patchwork » foncier, c'est-à-dire les micro-parcelles transmises par les familles avec au final des descendants qui ne connaissent même pas l'existence de leurs terrains. Il faut mettre les propriétaires autour de la table pour recréer des milieux intéressants plutôt que des friches.
- En ce qui concerne la nature en ville, il existe des parcs, mais ils se développent sans plantes nourricières ; il est important de développer des jardins familiaux partagés (qui sont encore minoritaires) afin de pouvoir « manger en ville ».
- Il faut éviter de séparer la nature et la ville : pourquoi ne pas créer des couloirs verts dans la ville ? Nos villages sont proches de la nature, mais cette proximité pourrait être accrue, et même si la nature est proche, les ruraux la connaissent mal et ne la respectent pas.

- La nature « ordinaire » ne doit pas être monolithique : on a vu le résultat avec les cultures d'épicéas, qui meurent de maladie. Il faut se poser la question maintenant de leur remplacement et du devenir des vallées.
- Il y a aussi la question des pesticides et de l'épandage agricole, bien que la démarche zéro phyto progresse dans les communes.
- Le préfet donne des autorisations sans respect de la réglementation des espaces protégés, on assiste à une invasion des loisirs motorisés. Il faut aussi évoquer le problème de la prolifération du gibier.

Planche 3 (trame verte et bleue)

- Maintien des zones ouvertes en fond de vallée : Le PLUi doit faire un effort en ce sens, car l'urbanisation s'approche des cours d'eau, les remblais pullulent. Les zones humides doivent rester ouvertes ; dans notre commune, nous souhaitons redonner vie au fond de vallée et à la rivière et avons espoir que le PLUiH mette l'accent là-dessus.
- Le Plan climat est obligatoire : à quel moment ça va démarrer et comment ça va s'articuler avec le PLUiH ?
 - o BE : Il est important en effet d'articuler les démarches, ne serait-ce que pour ne pas épuiser l'énergie sociale disponible.
 - o M. Maetz : L'ensemble des élus doit être convaincu.
 - o BE : Si un bon travail est fait, des idées solides seront mises en posture dès janvier.
- Nous sommes d'accord avec les éléments présentés, mais il faut ajouter que 1) les zones d'activités doivent s'accompagner d'un aménagement paysager. Le permis de construire devrait être assorti d'une obligation de planter des arbres (compatibles avec le cadre rural). 2) L'éclairage public doit être réduit la nuit, en accord avec habitants. 3) Déplacements d'arbustes : les communes doivent montrer l'exemple (réglementation à mettre en place sur la largeur le long des rivières et réflexion sur la coupe d'arbustes). 4) Réfléchir également au déneigement et salage des routes (par exemple ne pas saler au Bonhomme).

Planche 4 (risques)

- Le recouvrement des sols (artificialisation) toujours plus important est un enjeu. Par conséquent, il faut limiter le ruissellement (aussi en milieu agricole) et développer des toits végétalisés.
- Le barrage de Pierre Percée est presque à sec ; cela constitue un véritable risque car cette eau sert à refroidir la centrale de Cattenom (risque nucléaire).
- Les camions dans les cols constituent un danger vu ce qu'ils transportent s'il y a accident ; il faut réfléchir à mettre en place un moyen de transport autre que par camion tel le ferroutage.
- Le développement des rallyes automobiles, cause d'accidents et de pollution, est à réfléchir : les interdire ? les réduire à des circuits ?
- Il faut ajouter aux enjeux la pollution électromagnétique des moyens de communication : l'implantation d'émetteurs devrait être soumise à l'approbation des élus et des habitants. Quant à la 5G, elle est incompatible avec la biotique du vivant. Sommes-nous assujettis aux sociétés de communication ? Il y a là un risque sanitaire malgré ce que l'on dit : les élus et les habitants ont leur mot à dire, il ne faut pas laisser la mainmise aux lobbies et aux industriels, qui ont les mains libres.
 - o BE : Ce risque n'a pas été cité, mais il est important d'en tenir compte.
- Il faut ici évoquer le cimetière de voitures entre Saulcy et Saint-Léonard : le maire se bat depuis 19 ans sur cette question. Outre l'aspect visuel, il y a un risque de pollution (pneus, bidons, voitures pourries).
 - o BE : Ce point est important. Dans le cas de ce genre de dossier difficile, l'application du droit n'est pas toujours limpide et efficace. 77 communes ont plus de poids pour régler un problème plutôt qu'une commune seule. Il faut faire jouer le rapport de force même si le résultat n'est pas immédiat.
 - o M. Maetz : Il faut prendre conscience qu'on ne peut faire ce qu'on veut sur une propriété privée.
- En ce qui concerne les rallyes, il faut souligner que c'est un facteur d'attractivité (du moins à Corcieux), mais l'après-rallye est difficile à gérer. Quant à la 5G, nous ne sommes pas pour le développement à

outrance, mais le haut débit est nécessaire pour les entreprises, dans le contexte actuel de la mondialisation, ainsi que pour les procédures dématérialisées dans les communes (sinon c'est très pénible). De plus, il y a encore des zones blanches ; dans certains foyers, même le téléphone fixe ne fonctionne pas. Il est important que les personnes concernées puissent appeler s'il faut leur porter secours, surtout s'il s'agit de personnes âgées.

- Mieux vaut éduquer et réglementer, plutôt que d'être trop dans l'opposition.

Planche 5 (changement climatique et énergies renouvelables)

- Les Vosges sont attractives l'été, car il y fait plus frais, ce qui est une force du territoire.
- Il faut se préoccuper du manque d'eau et promouvoir la récupération de l'eau de pluie, les toilettes sèches ; il faut garder l'eau dans les rivières pour les poissons.
- Pour contrer les émissions de CO2, il faut développer les transports publics communs et les rendre gratuits pour faciliter leur accès.
- Pour lutter contre la sécheresse, il faut avoir recours au paillage, au fauchage tardif, au non labour.
- La préservation de la biodiversité est cruciale : 40% des espèces sauvages a disparu ; 1000 espèces vont disparaître dans les futures années, peut-être même l'humanité.
- La température moyenne augmente, et le GIEC minimise les chiffres pour ne pas affoler les populations. Il est urgent de travailler sur un plan climat, car des canicules à 48° sont annoncées dans l'Est. Nous devons anticiper en isolant les bâtiments efficacement pour économiser l'énergie, plutôt que de climatiser.
- Il faut faire attention au développement inconsidéré de l'hydraulique (l'eau dans les rivières diminue) et de la méthanisation dans les Vosges et en Lorraine. Les dérives actuelles dans le développement de la filière méthane mettent en concurrence les élevages, font croître les cultures d'herbe et d'aliments méthanisables au détriment d'autres cultures...
- Il est dangereux de voir le changement climatique comme un simple phénomène météorologique ; il faut voir le problème dans sa globalité avec ce qu'il va entraîner (des millions de réfugiés climatiques, problème d'approvisionnement en nourriture, car pas de pétrole pour les voitures et camions...). Il faut viser l'autonomie alimentaire et trouver des solutions pour vivre dans un monde comme ça... On peut espérer une sorte de résilience, avec une notion de communauté accrue...
- Comment la CA envisage-t-elle de porter l'économie sociale et solidaire (qui a un statut en France), par exemple pour accompagner le développement d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) visant à fournir de la nourriture locale et bio, non dans un but de profit mais pour l'aspect convivial ?
- Le PLUiH va coûter 700 000 € : les élus vont-ils jouer le jeu et prendre des décisions, ou est-ce que ce sont les techniciens qui vont commander ? Et qu'en est-il de la représentativité, surtout si certains élus ne sont plus là après les élections ? Des citoyens et des responsables d'associations pourront-ils être nommés ?
 - o M. Bérévina : Le coût est de 600 000 € et des poussières hors avenants éventuels. Le PLUiH a été voté à l'unanimité par les élus, car plusieurs communes sont revenues au RNU (POS devenus caducs), avec une constructibilité limitée hormis les dents creuses. Les élus dont les communes ont un PLU ont montré leur soutien à leurs collègues. Si 77 communes faisaient un PLU séparément, le coût serait multiplié par 2 ou 3. Forte des 77 communes, la démarche PLUiH pourra proposer et non subir.
 - o M. Maetz : De plus, nous visons une cohérence du territoire, contrairement à plusieurs documents d'urbanisme qui s'arrêtent aux limites communales. On pourra ainsi appréhender les problèmes à l'échelle du territoire, ce qui apportera un plus, sans compter la mutualisation des moyens et des coûts.
 - o BE : Une commune qui n'a pas de document d'urbanisme ne peut avoir de projet. Le PLUiH va bénéficier d'aides de l'Etat, il s'agit d'en faire bon usage ! Pour ce qui est de l'implication des habitants, les ateliers resteront ouverts à tous (habitants et associations), y compris pour la prochaine phase du PADD. Les élus votent, mais le projet est construit ensemble avec les habitants. En ce qui concerne les élections, après le cycle de janvier/février, il y aura ensuite renouvellement des équipes. Un temps spécial sera consacré aux nouveaux élus si le renouvellement est important.

- Il faut régler un problème de fond, qui est le dépérissement de la forêt par une mauvaise gestion (industrialisation, pas de mixité, placettes comme le suggèrent certains spécialistes...). Il faut privilégier la régénération naturelle avec ajout d'espèces résistantes à chaleur.
- Energies renouvelables : un Plan climat air énergie est nécessaire pour gérer intelligemment les énergies. Lors de l'ancien plan climat de la Déodatie, trois champs d'action avaient été bien analysés : le problème de l'eau ; l'éolien ; le développement d'un parc solaire. Il faut viser à être le plus autonome possible ; avec la relocalisation de la production d'énergie, il faut aller vite (applaudissement).
- Il faut garder raison et discernement : le PLUiH de la Déodatie ne va pas changer le monde. Le débat est intéressant, mais pour les habitants, c'est le quotidien qui les préoccupe ; il ne faut pas seulement interdire. L'écologie est indispensable, mais c'est en quelque sorte un problème de riche (les gens qui ont du mal à boucler les fins de mois ont d'autres préoccupations). Par ailleurs, je ne comprends pas les attaques contre la CA, qui a des actions concrètes à son actif au niveau économique et social comme la recyclerie, jardins de Galilée...
- Au niveau de l'énergie et des transports, il y a place à amélioration : il faut réduire le nombre de voitures qui traversent le territoire, il n'y a pas assez de bus (pas d'autres choix en soirée que d'utiliser la voiture), il faut privilégier le covoiturage...
- Pour la production d'énergie, il faut mettre à disposition de vraies infos et du conseil au développement pour ne pas se faire avoir par des démarcheurs de micro-éolien et de panneaux solaires...
- Toutes nos habitudes sont à changer, il ne suffit pas seulement de trier ses déchets : il faut avoir une vision systémique : s'il n'y a plus d'essence, la question du transport et du déneigement n'a plus de sens...

Remarques générales

- La démarche est intéressante, mais aborder l'environnement après les autres thématiques est dommage ; ce cloisonnement du travail est gênant. Les actions devront répondre aux enjeux.
 - o BE : L'année 2020 sera consacrée au projet de territoire (PADD) ; la transversalité est visée dans ce travail.
- L'exercice de ce soir est critiquable par ailleurs, car il pousse vers des questionnements précis ; il est de plus contradictoire de développer l'économie au détriment de la protection de l'environnement, ce qui traduit une approche managériale de l'environnement.
 - o BE : L'exercice vise aussi à ce que chacun soit libre de s'exprimer en complétant les points abordés.
- Il faut une vision holistique et globale de l'environnement et non sectorielle.

Mot de la fin

M. Christen rappelle que les ateliers thématiques seront suivis, en décembre, janvier et février d'une synthèse et d'une restitution du travail effectué.

M. Bévérina remercie les participants pour toutes les idées soumises, et rappelle qu'un registre est disponible dans toutes les mairies pour s'exprimer par écrit. Il est possible de laisser ses coordonnées sur le site internet de la CA pour être tenu informé de la démarche.

Applaudissements.